

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

Convocation : 18.03.2009

Affichage : 18.03.2009

Présents :

Monsieur BOURGET Bernard - Maire

Mesdames HEYBLOM Christelle - HEYBLOM Josette - POYER Nathalie

Messieurs BLIARD Robert - CHOQUET Pascal - GALICHET Pascal - - LECOINTE Denis - ROBERT Eric - RODRIGUES Paulo.

Absents excusés :

Madame BELLANGER Muriel ayant donné procuration à Mme Josette HEYBLOM

Monsieur POYER Gilles ayant donné procuration à Madame Nathalie POYER.

Monsieur JAVARY Bruno ayant donné procuration à Monsieur Paulo RODRIGUES.

Madame Christelle HEYBLOM est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Lecture du procès-verbal de la séance du 04.03.2009. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

Ordre du jour :

1. Fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales - année 2009.

Monsieur le Maire rappelle les taux des quatre taxes fixés en 2008, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 5,83 %
- Taxe Foncière Bâtie : 11,35 %
- Taxe Foncière non Bâtie : 41,47 %
- Taxe Professionnelle : 5,65 %

Il précise que compte tenu que les travaux importants (construction de l'école et de la station d'épuration) ne seront pas réalisés au cours de cette année, il suggère de ne pas toucher aux taux des quatre taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de maintenir les taux fixés en 2008.

2. Approbation du compte administratif 2008 : Commune.

Monsieur le Maire demande à Madame Landrevie secrétaire de mairie, de bien vouloir présenter les comptes administratifs 2008 et les budgets primitifs 2009.

Le compte administratif 2008 de la commune est présenté par chapitre.

La balance se décompose comme suit :

- Recettes de fonctionnement :	616 723,30 €
- Dépenses de fonctionnement :	416 123,96 €
Excédent de fonctionnement :	200 599,34 €
Excédent de fonctionnement 2007 :	456 809,75 €

- Recettes d'investissement :	337 567,32 €
- Dépenses d'investissement :	56 122,02 €
Excédent d'investissement 2008 :	281 445,30 €
Excédent d'investissement 2007 :	123 925,54 €
Soit un excédent de clôture 2008 de :	1 062 779,93 €

Monsieur le Maire quitte la salle à 21 h 40.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2008 – Commune.

Le compte de gestion comportant les mêmes chiffres que le compte administratif 2008, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'unanimité le compte de gestion 2008 - Commune.

Affectation du résultat du compte administratif 2008 - Commune

Suivant le résultat de clôture de fonctionnement s'élevant à 657 409,09 € le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter :

- au compte 1068 la somme de 222 269,43 € pour compléter les restes à réaliser 2008
- au compte 002 la différence soit 435 139,66 €
- Au compte 001 la somme de 405 370,84 € correspondant à l'excédent d'investissement 2008.

Monsieur regagne la salle à 21 heures 46.

3. Vote du Budget Primitif 2009 – Commune.

Délibérations préliminaires au vote du Budget primitif 2009 - Commune.

*** Indemnités des élus à compter du 1^{er} avril 2009 :**

- Indemnité conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose que soit allouée à Madame Josette HEYBLOM – conseillère municipale l'indemnité fixée aux élus en application de l'article L 2123-20 – L. 2123-23 – L.2123-24 – L 2123-24-1 pour les différentes tâches qu'elle assume (locations du foyer – distribution du courrier etc..). Il propose le taux maximum soit 225,15 € mensuel.

Madame Josette HEYBLOM quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix POUR et 4 voix CONTRE (Monsieur Paulo RODRIGUES – Monsieur Bruno JAVARY – Monsieur Pascal GALICHET – Monsieur Denis LECOINTE) donne un avis favorable pour le versement de l'indemnité au taux maximum soit 225,15 € mensuel.

Madame Josette HEYBLOM regagne la salle.

- Indemnité 1^{er} adjoint au maire.

Compte tenu du surcroît de travail qui incombe au 1^{er} adjoint, monsieur le maire propose que l'indemnité versée actuellement à savoir 6.80 % du taux maximum (255,17 € mensuel) soit porté à 8,25 % soit le taux maximum (309,58 € mensuel).

Monsieur Robert BLIARD quitte la salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs Paulo RODRIGUES – Bruno JAVARY) donne un avis favorable pour le versement de l'indemnité au taux maximum soit 309,58 € mensuel.

Monsieur Robert BLIARD regagne la salle.

- Indemnité du maire.

Monsieur le Maire rappelle que lors de son élection il avait précisé qu'il appliquait le même pourcentage pour l'indemnité de maire que le mandat précédent à savoir 16,91 % du taux maximum (634,54 € mensuel).

Considérant la surcharge de travail Monsieur le Maire demande que l'indemnité qu'il perçoit soit portée à 1000 € mensuel soit 26.65%.

Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'augmentation de l'indemnité du maire au taux de 26.65 % soit 1 000,00 € mensuel.

Messieurs Paulo RODRIGUES – Bruno JAVARY – Pascal GALICHET – Denis LECOINTE précisent qu'ils ne sont pas contre la création et les augmentations des indemnités ci-dessus énumérées mais qu'ils n'approuvent pas le mode de calcul.

*** Subventions aux associations.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des subventions des différentes associations de la façon suivante :

	2008	2009
- C.C.A.S. + Bibliothèque : (2007 °+ 2008)	12 008,00	5 472,00
- Caisse des Ecoles : (2007 + 2008)	8 214,00	4 181,00
- Comité des Fêtes :	2 195,00	2 200,00
- Association Sportive Guernoise :	2 115,00	2 465,00
- Club de l'Amitié :	695,00	180,00
- Brocheton des Bras de Guernes :	630,00	650,00
- Association Foyer Rural :	950,00	950,00
- Rencontre et Bricolage :	398,00	90,00
- Guernes Environnement :	184,00	90,00
- Association Parente d'Elèves :	275,00	275,00
- Association les Ailes du Mantois :	200,00	150,00
- Association Foot ; Fontenay-Saint-Père :	180,00	130,00
- Judo-club de Follainville-Dennemont :	-	140,00
- Personnel de la Sous-Préfecture :	61,00	61,00
- Fédération des Œuvres Laïques	38,00	38,00
- Mutuelle du Trésor :	30,00	30,00
- Prévention Routière :	20,00	35,00
- Divers :	600,00	1000,00
Total :		18 137,00

–Le budget primitif 2009 de la commune, présenté par chapitre, s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

-Section de fonctionnement :	941 362,57 €
-Section d'investissement :	1 029 413,27 €

Total du budget 2009 : 1 970 775,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2009 - Commune.

4. Approbation du compte administratif 2008 - Assainissement.

Le compte administratif 2008 Assainissement est présenté par chapitre.

La balance se décompose comme suit :

Recettes d'exploitation : 12 021,16 €

Dépenses d'exploitation : 12 059,44 €

Déficit d'exploitation : - 38,28 €

Excédent 2007 122 862,51 €

Recettes d'investissement : 11 784,97 €

Dépenses d'investissement : 28 533,57 €

Déficit d'investissement : - 16 948,60 €

Excédent d'investissement 2007 : 26 688,91 €

Soit un excédent de clôture de : 132 564,54 €

Monsieur le Maire quitte la salle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2008.

Le compte de gestion comprenant les mêmes chiffres que le compte administratif 2008 - Assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'unanimité le compte de gestion 2008 – Assainissement.

Affectation du résultat 2008 - Assainissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent d'exploitation 2008 d'un montant de 122 824,23 € au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 9 740,31 € au compte 001.

Monsieur le Maire regagne la salle

5. Vote du budget primitif 2009 – Assainissement .

Le budget primitif 2009 – Assainissement présenté par chapitre, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section d'exploitation : 134 834,03 €

- Section d'Investissement : 114 489,68 €

D'où un budget total de : 249 323,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2009 – Assainissement.

6. Approbation du compte administratif - Eau 2008.

Monsieur le maire quitte la salle à 22 heures 55.

Le compte administratif 2008 – Eau est présenté par chapitre.
La balance se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement :	27 385,47 €
Dépenses de fonctionnement :	15 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2008 :	12 385,47 €
Excédent de fonctionnement 2007 :	94 547,38 €
Recettes d'investissement :	15 000,00 €
Dépenses d'investissement :	35 880,00 €
Déficit d'investissement 2008 :	20 880,00 €
Excédent d'Investissement 2007 :	77 053,31 €
Soit un résultat de clôture 2007 de	163 106,16 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 - Eau.

Le compte de gestion comprenant les mêmes chiffres que le compte administratif 2008 - Eau, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte de gestion 2008 – Eau.

7. Affectation du résultat 2008 - Eau.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent d'exploitation 2008 - Eau d'un montant de 106 932,85 € au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 56 173 ,31 € au compte 001.

Monsieur le maire regagne la salle 22 heures 57.

8. Budget Primitif - Eau 2009.

Le budget primitif 2009 – Eau, présenté par chapitre, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section d'exploitation : 132 282,85 €
- Section d'Investissement : 161 173,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2009 – Eau.

9. Frais de Scolarité – école élémentaire de Limay.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de la mairie de Limay en date du 12 février 2009 l'informant qu'un enfant de Guernes a été scolarisé à l'école élémentaire Jean MACE pendant 1 mois en 2007/2008.

Il est donc demandé à la commune de Guernes une participation de 48,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au règlement de la somme de 48,80 € pour la scolarité de cet enfant pour période 2007/2008.

10. Questions diverses.

- **Création postes agents recenseurs.**

Monsieur le maire rappelle que lors du recensement de la population deux agents recenseurs ont été recrutés par arrêté du maire ;

Pour pouvoir indemniser ces agents, il y a lieu de créer deux postes, un pour le district n°02 et un pour le district n°03, ces postes n'ayant jamais été créés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise monsieur le maire à créer les deux postes d'agents recenseurs demandés dans le cadre des recensements de la population.

- **délégation du service public assainissement – dépôt des listes – commission d'ouverture des plis.**

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 04 mars 2009, il a été établi les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis concernant la délégation du service public d'assainissement.

Il précise qu'une seule liste a été déposée en mairie et donne lecture des noms :

- Membres Titulaires : Robert BLIARD
Pascal GALICHET
Paulo RODRIGUES
- Membres Suppléants : Pascal CHOQUET
Bruno JAVARY
Gilles POYER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité comme membres titulaires Messieurs Robert BLIARD – Pascal GALICHET – Paulo RODRIGUES et comme membres suppléants Pascal CHOQUET – Bruno JAVARY – Gilles POYER.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 23 heures 15 minutes.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Bernard BOURGET